

ONZIEME ANNEE-N° 126

MONTREAL, LUNDI 1 AVRIL 1895

UN CENTIM

LE PLAN DE SHORTIS

Il avait été dévoilé à un ami
Détails intéressants

Un nommé J. Gleason, de Cornwall, Out., qui a été dans l'intimité de Shortis, le meurtrier de Valleyfield, déclare au plus ni moins que le meurtrier chercha en octobre ou en novembre dernier à proposer de piller le coffre-fort de la fabrique et lui a fait l'exposé de son plan.

"L'été dernier, a-t-il raconté à un journaliste, je faisais partie d'un club de croasse où j'ai souvent rencontré Shortis. J'ai souvent dîné avec lui à Valleyfield, à Valleyfield, Copenhague, à cause de son caractère querelleur, j'ai rompu mes relations avec lui. Il était toujours en difficulté avec quelqu'un. En octobre ou en novembre dernier, je travaillais à la manufacture de Valleyfield avec un nommé Reid, et j'eus besoin d'aller dans une salle où étaient déposés une foule d'objets de toutes sortes. Shortis vint m'y accompagner et, tandis que je cherchais ce dont j'avais besoin, il me dit : "Dites donc, Mike, aimeriez-vous à gagner \$10,000?"

"Je lui répondis que cela me plairait beaucoup. Alors il me fit savoir qu'il connaissait parfaitement le système de paiement en usage à la manufacture et ajouta qu'il serait très facile de voler l'argent de la paye sans que personne pût jamais découvrir le vol. "J'aurais besoin de quelqu'un pour m'aider, dit-il encore. Avec l'aide d'un ami la chose serait très aisément exécutée. Nous nous déguiserions à l'aide d'un masque et, en passant par derrière, évitant le pont, avec quelque chose à nos pieds pour ne pas faire de bruit, nous arriverions dans le magasin où nous trouverions Jack Lowe dans la voiture. Les deux autres sont inoffensifs et ne nous dérangeraient pas, je pense. Une fois l'argent en notre possession nous les cachions dans une boîte et personne ne nous soupçonnerait."

"Je lui répondis que je ne l'avais pas vu jusqu'alors assez fort pour parler de la sorte, et il me fit promettre de ne parler à personne de ce qu'il m'avait dit."

M. Gleason a raconté plusieurs autres aventures intéressantes. Une fois, sans aucune raison, Shortis a dirigé son revolver sur un nommé Lafleur. Une autre fois il a menacé lui-même et a dû lutter avec lui.

A Valleyfield, le meurtrier était communément appelé "le grand fou". C'est Gleason qui a présenté Shortis à Mlle Millie Anderson.

LES PILOTES

Une dépêche de Québec annonce que les pilotes pour la région du bas du fleuve ont reçu ordre d'être prêts pour mercredi en huit, afin de commencer la saison nouvelle de la navigation.

MORT SUBITE

Un vieillard nommé Robert Watt, employé dans la cour du Grand Tronc, à la Pointe Saint-Charles, est mort subitement hier matin en allant à son travail. On ne croit pas cependant que les premiers steamers arrivent dans le bas du fleuve avant trois semaines.

UN EMPRUNT

Le premier ministre de la Colombie Anglaise, l'hon. M. Turner, est parti pour l'Angleterre dans le but d'y faire un emprunt de \$2,000,000.

COMPAGNIE DE SCULPTURE NATIONALE

M. Henri Lemire, Arthur Fleat, Pierre Catell, Edouard Lambrun, C. A. Rocher, de cette ville demandent au lieutenant-gouverneur l'incorporation d'une nouvelle compagnie qui sera connue sous le nom de la Société de Sculpture Nationale. Le but de cette compagnie est de réunir dans une école de sculpture, la vente et la distribution d'objets sculptés. Le capital-actions de la société sera de \$50,000.

LA COMMISSION DE PROHIBITION

Le rapport de la commission royale de tempérance a été adopté par le parlement à l'ouverture de la session. On ne connaît pas encore les conclusions auxquelles les commissaires en sont venus.

POURSUITE DE \$10,000

M. Charles Thibault, avocat de Watford, a pris, la semaine dernière, à Swetsburg une action en dommages pour une somme de \$10,000, contre M. J. B. Morin, de St-Joachim de Shefford, pour diffamation de caractère.

UN TRAIN TOUS LES SAMEDIS

Pour faciliter les communications entre les différentes places d'été et de la cité de Montréal, un train de C. P. R. partira de la gare Windsor à 1.45 p.m., tous les samedis pour Vaudreuil et les stations intermédiaires. Ce même train quittera Vaudreuil à 5 h du soir et sera à Montréal à 5.55 h du soir. Cette population se porte de plus en plus vers les places d'été le long de la voie du Pacifique, et les officiers de la compagnie croient que les Montréalais désireux de respirer un air pur et frais seront cette année plus nombreux que jamais.

A CAUGHNAWAGA

Les élections municipales du village indien de Caughnawaga ont eu lieu mardi. Deux candidats ont été élus par acclamation. On dut ouvrir le poll pour l'élection des quatre autres conseillers. Le chef Jacques a été défait et ne fera pas partie du conseil cette année. L'élection s'est faite d'une manière très paisible.

LA CIE RICHELIEU

Vu l'augmentation constante de ses affaires, la compagnie Richelieu a décidé de suivre l'exemple des grandes compagnies de transport de diviser en deux les charges de secrétaire-trésorier, cumulées jusqu'ici par un seul. Notre ami J. R. Bourdon garde la plus importante des deux : celle de trésorier.

NOUVELLES OUVRIERES

Les journalistes italiens veulent se protéger contre le marchandage. Ils ont une grande assemblée à ce sujet — M. P. C. Chatel, élu président de l'Union Typographique — Les grèves en Autriche — Convocations.

Il y a longtemps que les journalistes italiens, demeurant à Montréal, se plaignent d'être victimes du marchandage. Il y a parmi les membres de la colonie italienne des individus qui se donnent pour mission de procurer du travail à ceux de leurs compatriotes qui en manquent.

Seulement, ils ne se donnent pas cette peine pour des prières, comme on va le voir ; lorsque l'un d'eux apprend qu'un entrepreneur va procurer de grands travaux à exécuter, il va le trouver et lui offre des hommes à dix ou quinze sous par jour meilleur marché que le prix ordinaire payé aux journalistes canadiens.

S'il réussit à obtenir ainsi un sous-trait, il va trouver ses compatriotes et leur offre du travail à vingt-cinq ou trente sous au-dessous de la moyenne des salaires ordinairement payés aux journalistes canadiens.

Atin de faire cesser cette exploitation, les journalistes se sont réunis samedi dernier, au nombre de cinq cents environ, dans les salles de l'Union St-Joseph, rue Ste-Catherine, et ont discuté cette question du marchandage.

Il a été décidé d'adopter une échelle de prix basée sur les salaires payés aux journalistes canadiens. Un comité a été choisi pour rédiger les règlements à cet effet.

L'assemblée, qui était présidée par M. André Villani, a été un véritable succès, tant sous le rapport du nombre des personnes qui y assistaient que de la discussion de ce jour.

Le maître ouvrier du district No 19 des Chevaliers du Travail était présent et a adressé quelques paroles d'encouragement à l'auditoire qui y a répondu par de vifs applaudissements.

Il ne serait pas impossible qu'une assemblée des Chevaliers du Travail soit bientôt fondée par les Italiens résidents à Montréal.

Dans tous les cas, nous souhaitons à ces étrangers, tout le succès qu'ils méritent, pour l'énergie qu'ils déploient afin d'améliorer leur condition sociale, en se débarrassant des exploitateurs qui leur font tort à leurs dépens.

Il nous fait plaisir d'annoncer l'élection de M. P. C. Chatel, comme président de l'Union Typographique. M. Chatel a été élu à la tête de la belle société des typographes canadiens-français. D'un caractère affable et énergique à la fois, connaissant parfaitement les continues des corps défilants, il a présidé les délibérations de l'Union d'une manière parfaite. En un mot c'est l'élection fait autant d'honneur à M. Chatel qu'à ceux typographes qui l'ont élu.

Voilà la liste des officiers que l'Union Typographique Jacques-Cartier a élus samedi pour l'année 1895-96 :

M. P. C. Chatel, président ; Chs Bellet, vice-président ; C. D. Thériault, 2e vice-président ; Henri Cardinal, secrétaire des archives ; A. P. Pigeon, secrétaire des finances ; P. S. Daignault, trésorier ; A. Gravel, organisateur ; Chs. Beaudoin, P. Robinson, G. Laurier, S. Desgranges, P. C. Daignault et C. Gélinais, comité exécutif ; E. Dupont, A. Gravel et P. C. Chatel, délégués au Conseil Central des Métiers et du Travail.

L'Union a aussi décidé de demander au conseil de ville de Montréal, que les impressions de la municipalité soient accordées à un imprimer faisant usage de l'étiquette de l'Union Typographique.

Reminiscence de l'armée de Cosey — Il y a en un lundi dernier que l'armée de Cosey Insign Massillon, Ohio, pour se rendre à Washington. A cette occasion, Carl Brown, l'un des chefs de l'armée, a voulu rappeler ce souvenir aux citoyens de Massillon en leur faisant une conférence. Brown a raconté comment, un soir, en traversant les montagnes de la Pennsylvanie, les reporters qui suivaient l'armée ont failli être lynchés. Les sous-traitants étaient très mécontents contre les journaux américains qui les ridiculisaient. Ces critiques étaient attribuées aux reporters qui suivaient l'armée à leurs dépens.

Dans le dessin de ce jour, un jour, les soldats de Cosey vident le projet d'arrêter les vains reporters, de s'emparer de ceux-ci et après s'être appropriés tout ce qu'ils possèdent, les pendre tout simplement. Brown, averti

de ce qui se tramait, opposa sa fermeté aux instincts de ses soldats et parvint, mais son sans peine, à empêcher qu'on envoyât les reporters chercher des nouvelles dans l'autre monde.

D'après M. Max Judd, consul général américain à Vienne, le nombre des grèves a graduellement augmenté en Autriche depuis trois ans. Elles sont moins violentes qu'en Amérique, à cause de la promptitude action de la police.

Les grèves en général sont conduites par les socialistes, et prennent, pour cette raison, souvent un caractère politique.

L'année dernière, il y a eu cent une grèves de déclarées pour obtenir une augmentation de salaires dont dix-sept ont réussi complètement, quarante-trois partiellement et quarante et une ont échouées tout à fait. Sur vingt grèves faites contre une diminution de salaires, dix ont réussi.

Réunions, ce soir : Assemblée Maison-Neuve—Charpentiers et Menuisiers—1517 rue Notre-Dame.

Union des peintres et Décorateurs, 1517 rue Notre-Dame.

Association St-Laurent, 43 rue Bonsecours.

Les études de l'église St-Louis de France ont accordé les contrats pour la construction du temple magnifique dont la "Presse" publiait, il y a quelque temps, le plan imposant. Voici quelques-uns des heures commissionnaires ; MM. Pénovaux et Martineau, pierre ; M. Sauré, le bois ; Lamarche et Leclerc, la plomberie ; Brosseau et Pelletier, la couverture, etc. Il y avait plus de trente soumissionnaires.

FOU FURIEUX
Il donne du fil à retordre à ses gardiens

Le nommé Joseph Latour, de l'île Perrot, ce fou furieux dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a encore donné du fil à retordre à ses gardiens durant la nuit de dimanche-Samedi après-midi les autorités de l'asile de la Longue-Pointe avaient refusé de le recevoir, prétendant que son mandat d'internement n'était pas en règle, et il avait été reconduit au poste central de police. Là le malheureux a fait un tapage infernal et s'est déchiré et meurtri les pieds en essayant de briser les barreaux de sa cellule. Finalement, apprenant par un message téléphonique

qu'il n'était pas en règle, il a été reconduit au poste central de police.

Il a été décidé d'adopter une échelle de prix basée sur les salaires payés aux journalistes canadiens. Un comité a été choisi pour rédiger les règlements à cet effet.

L'assemblée, qui était présidée par M. André Villani, a été un véritable succès, tant sous le rapport du nombre des personnes qui y assistaient que de la discussion de ce jour.

Le maître ouvrier du district No 19 des Chevaliers du Travail était présent et a adressé quelques paroles d'encouragement à l'auditoire qui y a répondu par de vifs applaudissements.

Il ne serait pas impossible qu'une assemblée des Chevaliers du Travail soit bientôt fondée par les Italiens résidents à Montréal.

Dans tous les cas, nous souhaitons à ces étrangers, tout le succès qu'ils méritent, pour l'énergie qu'ils déploient afin d'améliorer leur condition sociale, en se débarrassant des exploitateurs qui leur font tort à leurs dépens.

Il nous fait plaisir d'annoncer l'élection de M. P. C. Chatel, comme président de l'Union Typographique. M. Chatel a été élu à la tête de la belle société des typographes canadiens-français. D'un caractère affable et énergique à la fois, connaissant parfaitement les continues des corps défilants, il a présidé les délibérations de l'Union d'une manière parfaite. En un mot c'est l'élection fait autant d'honneur à M. Chatel qu'à ceux typographes qui l'ont élu.

Voilà la liste des officiers que l'Union Typographique Jacques-Cartier a élus samedi pour l'année 1895-96 :

M. P. C. Chatel, président ; Chs Bellet, vice-président ; C. D. Thériault, 2e vice-président ; Henri Cardinal, secrétaire des archives ; A. P. Pigeon, secrétaire des finances ; P. S. Daignault, trésorier ; A. Gravel, organisateur ; Chs. Beaudoin, P. Robinson, G. Laurier, S. Desgranges, P. C. Daignault et C. Gélinais, comité exécutif ; E. Dupont, A. Gravel et P. C. Chatel, délégués au Conseil Central des Métiers et du Travail.

L'Union a aussi décidé de demander au conseil de ville de Montréal, que les impressions de la municipalité soient accordées à un imprimer faisant usage de l'étiquette de l'Union Typographique.

Reminiscence de l'armée de Cosey — Il y a en un lundi dernier que l'armée de Cosey Insign Massillon, Ohio, pour se rendre à Washington. A cette occasion, Carl Brown, l'un des chefs de l'armée, a voulu rappeler ce souvenir aux citoyens de Massillon en leur faisant une conférence. Brown a raconté comment, un soir, en traversant les montagnes de la Pennsylvanie, les reporters qui suivaient l'armée ont failli être lynchés. Les sous-traitants étaient très mécontents contre les journaux américains qui les ridiculisaient. Ces critiques étaient attribuées aux reporters qui suivaient l'armée à leurs dépens.

Dans le dessin de ce jour, un jour, les soldats de Cosey vident le projet d'arrêter les vains reporters, de s'emparer de ceux-ci et après s'être appropriés tout ce qu'ils possèdent, les pendre tout simplement. Brown, averti

LES FOUS

Faut-il pendre un fou assassin ?

Le procès de Chatelle à Stratford

Ce qu'en pensent les avocats de Montréal

Opinions de gens à Toronto

Précipitation scandaleuse

Le représentant de "La Presse" qui a assisté au procès de Chatelle, à Stratford, a été interrogé par un journaliste de la "Presse" sur ce qu'il en a pensé, et le voici.

Le premier membre du barreau qui a été interrogé est un jeune avocat anglais de la rue St-Jacques, qui lui a demandé de ne pas mentionner son nom :

— "Vous avez vu le procès de Chatelle ?

— "Le prisonnier a commis un meurtre atroce, il faut en convenir."

— "Cependant, croyez-vous que dans la province de Québec, on pourrait décerner un mandat d'arrêt contre un individu qui se trouve dans la province de Québec, et qui a été arrêté par un policier de cette province ?

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

LES FOUS

Faut-il pendre un fou assassin ?

Le procès de Chatelle à Stratford

Ce qu'en pensent les avocats de Montréal

Opinions de gens à Toronto

Précipitation scandaleuse

Le représentant de "La Presse" qui a assisté au procès de Chatelle, à Stratford, a été interrogé par un journaliste de la "Presse" sur ce qu'il en a pensé, et le voici.

Le premier membre du barreau qui a été interrogé est un jeune avocat anglais de la rue St-Jacques, qui lui a demandé de ne pas mentionner son nom :

— "Vous avez vu le procès de Chatelle ?

— "Le prisonnier a commis un meurtre atroce, il faut en convenir."

— "Cependant, croyez-vous que dans la province de Québec, on pourrait décerner un mandat d'arrêt contre un individu qui se trouve dans la province de Québec, et qui a été arrêté par un policier de cette province ?

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

— "C'est une question qui se pose."

L'EXPOSITION DE MONTREAL

Les délégués de Terrebonne

Les nouvelles listes électorales pour Verchères, Haldimand, Antigonish et Québec-Ouest

Ottawa, 1er. — Le conseil des ministres a décidé, samedi après-midi, que le projet de loi relatif à l'État de l'Ontario qui a été voté par le parlement le 25 mars, et s'il devait lui être fait que nous le voyons aujourd'hui, un grand nombre de nos compatriotes canadiens se sentent sur le bord de la ruine.

Dans ce projet de loi, il est dit qu'une société incorporée en vertu du chapitre 421 des lois de 1880, ayant moins de 200 membres actifs, après un an d'existence, une somme de \$10,000 doit être payée à un receveur nommé pour prendre immédiatement possession des livres, argent, etc. de la société dont il suspendra les opérations, mais les fonds seront distribués à ses membres.

Plusieurs sociétés de secours mutuels, d'assurances, ont été formées depuis l'adoption de ce projet de loi. Si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

Secours Mutuels — Disparus — Les forestiers — Personnel.

L'existence des sociétés de secours mutuels parmi nos compatriotes du Massachussets a été soumise à la législature de l'Etat du Massachussets le 25 mars, et s'il devait lui être fait que nous le voyons aujourd'hui, un grand nombre de nos compatriotes canadiens se sentent sur le bord de la ruine.

Dans ce projet de loi, il est dit qu'une société incorporée en vertu du chapitre 421 des lois de 1880, ayant moins de 200 membres actifs, après un an d'existence, une somme de \$10,000 doit être payée à un receveur nommé pour prendre immédiatement possession des livres, argent, etc. de la société dont il suspendra les opérations, mais les fonds seront distribués à ses membres.

Plusieurs sociétés de secours mutuels, d'assurances, ont été formées depuis l'adoption de ce projet de loi. Si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mutuels. Plus aucune société ne devra déposer, chaque année, pour conduire ses affaires, plus de six pour cent de ses recettes brutes. Si cette limite est dépassée, un receveur devra suspendre les opérations de la société.

Nous lisons aussi dans ce projet de loi qu'après le 1er juillet, si cette loi est votée, aucune société qui aura été organisée ne pourra faire des affaires avec les fonds des sociétés de secours mut

LA PRESSE
IMPRIMERIE PUBLIQUE
T. BERTHIAUME, PROPRIETAIRE
110, 112 et 114, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

Abonnement:
Edition quotidienne... \$2.00 par an...
Edition hebdomadaire... \$1.00 par an...

CIRCULATION DE LA PRESSE
POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 30 MARS 1895

30 MARS 1895
42,183

MONTREAL, 1 AVRIL 1895

NOTES A PRENDRE ET A GARDER

Le quartier St-Jean-Baptiste qui nous a donné l'échevin Pierre Leclerc...

LA QUESTION AFRICAINE

La question africaine est-elle à la veille de mener les puissances européennes sur les champs de bataille...

LES EFFETS D'UN COMBINE

Les bêtes à cornes et conséquemment la viande ont haussé de 25 p. c. sur le marché de Chicago...

LES CERCELES AGRICOLES DE ST-HYACINTHE

Une convention des cercles agricoles du diocèse de St-Hyacinthe a eu lieu à St-Césaire...

Une heure de l'après-midi, une foule de quinze cents personnes se pressait dans l'ancienne chapelle pour entendre des conférences...

NOUVELLES RELIGIEUSES

A Notre-Dame, comme dans toutes les autres églises du diocèse de Montréal, l'on a annoncé, hier, le commencement des prières pour le Conclav...

Le 27 du courant, Mgr Decelles, assisté de MM. Hardy, curé de St-Pie, et Jodoin, curé de St-Gregoire...

LE SAVON-CORAL

Pour les maladies de la Peau - 50 cts -
Le savon-coral est un remède pour les maladies de la peau...

CHANGEMENT DE NOM

AVIS
Changement de Nom
A L'AVENIR, LE QUICK CURE...

EXPOSITION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'exposition de l'art culinaire qui doit s'ouvrir le 15 avril prochain, à la salle Windsor...

MODES! MODES!

Grande exposition de chapeaux modèles, de robes, de lingerie...

Comment guérir les cors et les verrues

Y a-t-il rien de plus souffrant et de plus ennuyant qu'un cor, rien de plus laid qu'une verrue...



Presque Incroyable

UN CANCER à la LÈVRE, ET EST GUÉRI PAR LA SALSEPAREILLE d'AYER.

Ronger les Chairs, Amélioration Sensible.

Encouragé par ce résultat, j'ai continué et un mois après la plaie sous le menton commença à se guérir...

La Salsepareille d'Ayer

Les Fumeurs d'Ayer éliminent les Intoxications

L'ONGUENT CORAL

Pour les maladies de la Peau - 50 cts -

Le Savon-Coral

Pour la Peau, la Figure et le Toit. Clair constituant le BEAUTE

AVIS

Changement de Nom
A L'AVENIR, LE QUICK CURE

MAL DE DENTS

PHENO-BANUM

Après avoir choisi VOTRE EPOUSE

HENRY BIRKS & Sons

L'Huile Capillaire au Suc d'Ortie Kneipp et l'Eau Capillaire au Suc d'Ortie Kneipp...

N. LEVELLE

MARCHAND-TAILLEUR
Employé pendant 18 ans à la maison L. C. BERTON...

EAU de VITTEL

(VOGES)
GRANDE SOURCE, SOURCE SALÉE
Souverain dans la Goutte, la Gravelle, le Diabète, les Coliques Hépatiques, Constipation.

BOISSEAU FRERES

SAISON DU PRINTEMPS
Ouverture des Modes
Mardi, le 1er Avril et les Jours Suivants

Le choix de CHAPEAUX que vous trouverez à cette exposition se compose uniquement des dernières créations...

TOUJOURS EN AVANT!

Pour donner une preuve plus éclatante encore de notre supériorité pour les bas, nous commencerons notre Ouverture du Printemps...

Lundi, le 1er Avril

Pour toute la durée de la semaine, j'vous aurez à faire votre choix parmi les marchandises qui suivent:

- Liste de vêtements et accessoires: 3 caisses Drap soleil noir pure laine, 2 caisses Gringham pour robes, 50 pièces Mousseline fantaisie, etc.

TAPIS ET RIDEAUX

Nous avons le plus complet et le plus bel assortiment de Tapis que vous ayez jamais vu...

LE BAZAR - BOISSEAU - FRERES

Coin des rues St-Laurent, Ste-Catherine et St-Charles-Borromée

Colonial House

PLACE PHILIPPE

DEPARTEMENT DES MODES

GRANDE - OUVERTURE

Lundi, le 1er Avril

Bonneteries, Chapeaux, Fleurs, Plumes, Rubans, etc.

HENRY MORGAN & Cie

MONTREAL

LA REVUE BLEUE

ON DEMANDE Au bureau de LA REVUE BLEUE

TROIS JEUNES FILLES

DE BONNE EDUCATION

S'adresser, dans la matinée, au bureau de LA REVUE, 97 rue St-Jacques (banque du peuple), bureau 44.

AVEC \$50.00

Vous pouvez acheter
1 beau set de salon couvert en peluche, 1 beau set de chambre à coucher de morceaux...

FORTIER & CIE

148 ST-LAURENT

ARGENT A PRETER

Sur première hypothèque au plus bas taux d'intérêt. Aucune commission ne sera chargée...

ARGENT A PRETER

Sur première hypothèque à la ville et à la campagne au plus bas taux d'intérêt sans commission...

ARGENT A PRETER

Sur propriétés de ville et de campagne, à 5 et 6 p. c. Ventes et achats d'immeubles.

GUSTAVE LEMIEUX

CHIRURGIEN-DENTISTE
1102 RUE ST-CHARLES, près de la pharmacie Lachance...

RAOUL RINFREI

INGENIEUR CIVIL
ARPENTIER-GEOMETRE
Edifice de la New-York Life, Montréal

D. DUGAS

Forblantier, Plombier et thermicien. Spécialité en chauffage central, etc.

Bureau et atelier Cote-des-Neiges

J. BRUNET

PACIFIQUE CANADIEN

FETES DE PAQUES

BILLET SIMPLE

Etudiants et Professeurs

GRAND TRONC

FETES DE PAQUES

TRAIN SUBURBAIN ADDITIONNEL

Pour l'accommodation des personnes qui desireraient visiter les environs de la ville et qui ne pourraient pas le faire par le train de banlieue...

FRANCE ET ANGLETERRE

Question coloniale

La situation serait grave

La cause des difficultés

Londres, 1er. — Le conseil du cabinet qui devait avoir lieu mardi, mais que l'on avait dû remettre à jeudi, à cause de la maladie de lord Rosebery, n'a eu lieu qu'à jeudi. Les questions qui ont été discutées, et surtout celles qui ont occupé les ministres au cours de cette séance? Ce que l'on sait, c'est que lord Kimberley a présenté un rapport au sujet d'une demande adressée au roi par le baron de Courcel, l'ambassadeur français, jeudi, précédemment quelques heures avant le discours prononcé par sir Edward Grey, à la chambre des communes.

On dit aussi que le secrétaire du Foreign Office a présenté des dépêches envoyées par lord Dufferin, ambassadeur anglais en France. Ces dépêches traitent d'une entrevue que lord Dufferin a eue avec M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, au cours de laquelle ce dernier a exprimé son plus sincère désir de maintenir les relations les plus amicales entre la France et l'Angleterre. A cette entrevue, le ministre français a de plus déclaré cependant que la France refusait absolument de reconnaître comme territoire anglais la vallée du haut Nil.

Le succès des négociations entre l'Angleterre et la France dépend de cette dernière, à laquelle il appartient de répéter toute idée d'empêchement sur le haut Nil. L'Angleterre est déterminée à maintenir "per fas et nefas", contre toute résistance qui voudrait opposer, ses réclamations en Egypte; tandis que la France ne semble pas disposée à aller tout loin.

L'attitude déterminée de l'Angleterre, dit-on, dans les cercles diplomatiques, est due à une entente entre l'Italie et l'Allemagne qui a quelques intérêts en Afrique suffisants pour leur faire perdre les yeux sur les précédents droits de l'Angleterre. La tentative de rapprochement entre la France et l'Angleterre, contre toute résistance qui voudrait opposer, ses réclamations en Egypte; tandis que la France ne semble pas disposée à aller tout loin.

Le "Times" publie une entrevue avec l'un des principaux hommes d'Etat français qui dit: "Nous ne désirons pas de querelle avec l'Angleterre; mais elle ne doit pas se montrer trop désagréable envers nous, ni froisser notre amour-propre, car alors nous cesserions d'être amis."

Londres, 1er. — Bien loin de se calmer, l'excitation causée dans toute l'Angleterre par les déclarations de sir Edward Grey, ne fait qu'accroître avec le temps. On a pu remarquer, hier, la brigade est sortie de nouveau. Cette fois il s'agissait d'un commencement d'incendie dans la vitrine de MM. H. H. Wolff et Cie, marchands, situés, No 226 rue McGill.

VERS une heure, ce matin, un incendie a éclaté chez MM. Budd et Smeall, rue Bienny. Les pompiers étant venus sur les lieux avant que les personnes qui habitent la maison fussent éveillées. La fumée était tellement épaisse, que M. Budd et sa famille ont failli être suffoqués. Le feu avait pris dans une partie du comptoir situé en arrière de la fournaise, et s'était répandue à l'un des pans de la pompe chimique, avant que des dommages considérables aient été causés. Le propriétaire de l'établissement, M. Budd, a été, ainsi que son fils, blessé assez grièvement par un voleur qui avait pénétré avec effraction dans son domicile, il y a quelques temps. MM. Budd et Smeall sont assurés dans la compagnie Guardian, de Manchester.

OFFICIER-RAPPORTEUR M. Magloire Archambault, notaire de Saint-Antoine, a été nommé officier-rapporteur pour le comté de Verchères.

COLLISION DE TRANWAYS Une aiguille étant restée ouverte, hier après-midi, à l'intersection de la rue Craig et de la rue Victoria, les tramways Nos 282 et 226 se sont heurtés avec force et ont été embourbés. Deux voyageurs ont reçu de légères blessures et ont été transportés chez eux. Ils ont, dit-on, l'intention de poursuivre la compagnie en dommages et intérêts, l'accident étant dû, d'après eux, à la négligence des employés de la dite compagnie.

est donc compris entre les limites du nord du Congo et le 25e degré nord, et entre le Nil et le 25e degré de longitude est — méridien de Greenwich. L'Angleterre, la Grande Bretagne a été lue par traité ce territoire à l'Etat libre du Congo. Ce traité a été dénoncé par la France et il est douteux qu'il puisse être maintenu considéré comme valide. Quant à l'Etat libre du Congo, ce territoire est actuellement occupé en partie par les Anglais et les troupes du Congo, et l'on dit qu'une forte expédition française s'y rend. Le parti colonial en France a demandé que le Congo français soit cédé à l'Etat libre du Congo, c'est cette demande que le gouvernement britannique, par la voix de sir Edward Grey, a vigoureusement protestée.

ELECTION MUNICIPALE ANNULEE

A Saint-Louis du Mile-End La cour de révision a rendu un jugement intéressant dans une question d'élection municipale. Il s'agissait d'une poursuite de Gauthier vs Chevalier, que la cour supérieure avait renvoyée.

Le demandeur prétendait que le défendeur n'avait pas été élu conseiller à Saint-Louis du Mile-End, contre lui, alors qu'il devait \$76.25 de taxes. Le défendeur plaide qu'il a travaillé pour la municipalité et qu'il y a eu compensation de sommes, ce que nie le demandeur pour les raisons suivantes: 1. Il est vrai que la municipalité devait à Chevalier, mais il n'y a pas eu de compensation, attendu que la créance de Gauthier n'a été reconnue par le conseil qu'après son élection et qu'elle lui a été payée, et que le défendeur a payé à son tour la créance de la cité. Quoique ces deux plaies aient été faites au même moment, il n'y a pas eu de compensation, et la cour de révision, par la bouche de l'hon. juge Lorange, a renversé le premier jugement et a ordonné que l'élection de Chevalier soit annulée.

UN BOULEVARD A WESTMOUNT Des plans ont été préparés pour l'ouverture d'une avenue qui traverserait la propriété du colonel Strathly sur le chemin de la Côte des Neiges et qui s'étendrait l'avenue Westmount, Côte St-Antoine, au Parc de la Montagne. De plus, les plans comprendraient une barrière qui serait placée sur l'avenue nouvelle. La population de Westmount s'oppose de toutes ses forces à l'établissement de ce boulevard, car elle voudrait faire de l'avenue projetée et des avenues Park et Westmount, un magnifique boulevard qui deviendrait l'une des meilleures places de promenade de la ville de Montréal. On croit généralement que les dépenses occasionnées par l'ouverture de cette avenue seraient ruineuses si on les compare aux avantages qui en résulteraient.

INCENDIES Samedi après-midi dernier, les pompiers du poste de la rue St-Gabriel ont été appelés chez M. J. Bergeron, No 1630 rue Notre-Dame. Le feu qui avait éclaté au-dessous de l'escalier, a été éteint à l'aide d'un baquet. Un peu après midi, hier, la brigade est sortie de nouveau. Cette fois il s'agissait d'un commencement d'incendie dans la vitrine de MM. H. H. Wolff et Cie, marchands, situés, No 226 rue McGill.

VERS une heure, ce matin, un incendie a éclaté chez MM. Budd et Smeall, rue Bienny. Les pompiers étant venus sur les lieux avant que les personnes qui habitent la maison fussent éveillées. La fumée était tellement épaisse, que M. Budd et sa famille ont failli être suffoqués. Le feu avait pris dans une partie du comptoir situé en arrière de la fournaise, et s'était répandue à l'un des pans de la pompe chimique, avant que des dommages considérables aient été causés. Le propriétaire de l'établissement, M. Budd, a été, ainsi que son fils, blessé assez grièvement par un voleur qui avait pénétré avec effraction dans son domicile, il y a quelques temps. MM. Budd et Smeall sont assurés dans la compagnie Guardian, de Manchester.

OFFICIER-RAPPORTEUR M. Magloire Archambault, notaire de Saint-Antoine, a été nommé officier-rapporteur pour le comté de Verchères.

COLLISION DE TRANWAYS Une aiguille étant restée ouverte, hier après-midi, à l'intersection de la rue Craig et de la rue Victoria, les tramways Nos 282 et 226 se sont heurtés avec force et ont été embourbés. Deux voyageurs ont reçu de légères blessures et ont été transportés chez eux. Ils ont, dit-on, l'intention de poursuivre la compagnie en dommages et intérêts, l'accident étant dû, d'après eux, à la négligence des employés de la dite compagnie.

DISPARU M. Mallette, demeurant au No 705 rue St-Paul, a averti la police de la disparition mystérieuse d'une nommée Mary Wilson, âgée de 15 ans, de couleur, bruns cheveux, chapeau noir et waterproof gris.

Souffrances des dyspeptiques Il est un fait avéré, c'est que les souffrances des dyspeptiques par le désespoir est dû à l'usage abusif de l'usage persévérant de l'eau de Sodas St-Léger. On peut se procurer dans toutes les pharmacies, épicerie, etc., une bouteille de St-Léger, 1705 rue St-Catherine, à Montréal.

Mlle O. Daignault autrôfle employée comme modiste de la maison Boisson et Frère, actuellement au No 1920 rue St-Catherine, informe que publie qu'elle s'éloignera le 1er mai au No 294 rue St-Laurent. Une visite est respectueusement sollicitée.

JAMBE AMPUTEE

M. Marc Ethier subit l'opération avec courage M. Marc Ethier, avocat, a été obligé de subir à l'hôpital Notre-Dame, hier matin, une opération des plus douloureuses, celle de l'amputation de la jambe gauche au-dessous du genou. M. Ethier était resté infirme des suites d'une chute sur le trottoir il y a environ deux ans. L'opération a été faite par les docteurs Lamarche, Métevier et Brunel. Des nouvelles reçues ce matin de l'hôpital, nous apprennent que le malade est aussi bien que possible dans les circonstances.

FINANCE ET COMMERCE

Table with columns: Marché Américain à Londres, Lendres, New York, etc. listing various market data.

Table with columns: Arrivages à Montréal, Produits, G.T.H., C.P.H., Can., etc. listing arrivals and products.

QUAND ARRIVE LE PRINTEMPS AHALES LECTEURS Mêlez-vous de l'EAU DE LA VILLE D'EAU LAURENTIENNE 25c pour 5 Gallons, livré à Domicile

DEMAIN Chez HAMILTON Nous offrons un lot de PARAPLUIES "ECHAN-TILLONS" pour Dames et Messieurs, comprenant ce qu'il y a de plus nouveau dans le patron des poignées: Onyx, Ivoire, Corne, Bois naturel, Nickel, Argent sterling, plaquées en or, etc., etc.

HENRY & N. E. HAMILTON Rue St-Jacques et Carré Victoria ON DEMANDE un poseur de Tapis.

PIANOS HEINTZMAN Nous trouvons les Pianos Heintzman dans les meilleurs et les plus beaux modèles, de bon goût, et où la culture de la musique est en honneur; aussi dans les meilleurs et les plus beaux modèles de M. H. H. Wolff et Cie, marchands, situés, No 226 rue McGill.

Hatez-vous De venir acheter des propriétés. Les temps sont durs et nous avons besoin d'argent. Nous vendons des magnifiques cottages en pierre par paiements mensuels.

A VENDRE Paiements Mensuels Rue St-André Nos 866, 868, 870, 872 Grand bloc en briques, 8 logements. Conditions très faciles. Cette propriété a toutes les améliorations modernes.

Lot à Batir à Longueuil et Montréal-Sud Les personnes qui désirent placer leurs propriétés en vente ou à louer, seraient bien de se hâter de venir nous voir avant le 15 Avril.

PARENT & VILLETAIRE PARENT FRÈRES 97 Rue St-Jacques BANQUE DU PEUPLE

L'AFFAIRE ST-LOUIS

M. C. A. Gouffon, C.R., avocat de la défense dans la cause de la Reine vs Emmanuel St-Louis, a produit en cour de police son factum en réponse à celui de M. Sturges, représentant la poursuite. Le document occupe 50 pages de "Middlesex".

Pas une Exposition de Bébés

Mais une exposition de CARROSES DE BÉBÉS, de dessin élégant et luxueux, d'arrangement parfait, dans la collection de nos CARROSES, on a toujours l'apparence, le confortable et la durée.

The American Wringer Co SUCCESSIONS DE LA Metropolitan Manufacturing Co. 1675 et 1680 rue Notre-Dame T. A. KEMMANS, gérant. 136-138 J. G. A. GENDREAU CHIRURGIEN-DENTISTE 20 rue St-Laurent, Montréal

PAR MARCOTTE FRERES

Grande Vente par Enean DE TRES ELIANTS MEUBLES DE MENAGE Vente d'articles de diverses manufactures de France et de Belgique. Pour être vendus sans la moindre réserve au plus haut et dernier enchère.

D'AMEUBLEMENTS

Deux splendides pianos Collage, 6 octaves et 7 octaves, beaux modèles de construction, beaux modèles de construction, beaux modèles de construction, beaux modèles de construction.

Vente pour le Commerce A nos salles, 69 rue St-Jacques, MERCREDI, LE 3 AVRIL, à 10 heures. La balance d'un fonds de banque et de nouveautés. Une grande quantité de marchandises assorties, 150 douzaines de chapeaux de toutes sortes pour hommes et garçons, articles de fantaisie et autres marchandises. Sans réserve et en lots pour le commerce.

AVIS DE FAILLITE

Fonds de Banqueroute à Vendre A L'ENCAI PUBLIC Dans l'affaire de DESOULMIER FRERES, de Joliette, P. Q. Nous avons reçu instructions du créateur, John M. D. Hains, de vendre l'ensemble public, à nos salles, 69 rue St-Jacques, MERCREDI, LE 3 AVRIL 1895.

PAR BENNING & BARSALOU

VENTE AU COMMERCE DE MARCHANDISES SECHEES Les sous-signes vendront, à leurs magasins, Nos 56 et 58 rue St-Pierre, MERCREDI, LE 3 AVRIL, à 10 heures.

VENTE PEREMPTOIRE

28 CAISSES de Toile de Ménage (Par Catalogue à l'Enean) Benning & Barsalou, Encanteurs Vendraient à leurs salles de vente, Nos 56 et 58 rue St-Pierre, Mercredi, le 3 Avril, à 2 30 heures précises.

MEUBLES DE MENAGE

Vente du Printemps 1895 Les sous-signes sont prêts, ce printemps, à consacrer leur attention spéciale aux ventes de meubles de ménage. Ils ont une collection de meubles de ménage, de toutes sortes, de toutes qualités, de toutes formes, de toutes couleurs, de toutes matières, etc., etc. Ils ont aussi une collection de meubles de ménage, de toutes sortes, de toutes qualités, de toutes formes, de toutes couleurs, de toutes matières, etc., etc.

PAR RAE & DONNELLY

VENTE IMPORTANTE DE MEUBLES DE MENAGE Vente d'articles de diverses manufactures de France et de Belgique. Pour être vendus sans la moindre réserve au plus haut et dernier enchère.

THE PEOPLES ACTIONEERS

Excellentes meubles de ménage, grand piano cabinet, canapés, tables, chaises, etc.

PAR FRASER FRERES

Vente importante de chevaux de promenade et de travail, voitures neuves et d'occasion, etc.

PAR S. HARRIS

727 RUE NOTRE-DAME EST, MEUBLES DE MENAGE Vente d'articles de diverses manufactures de France et de Belgique. Pour être vendus sans la moindre réserve au plus haut et dernier enchère.

WINDSOR MARKET

Le contenu de remises à voitures, etc.

TERRE A VENDRE

300 ACRES Trois-quarts de mille de la gare du Grand-Tronc, à Rivière Beaudette

Brown Bros.

Le Pot Est Certain, Achetez Vos Lots A Longueuil Et Montréal-Sud. Occasion exceptionnelle de bon Marché. Lots, 33 et 106. Sacrifices pour argent comptant.

PARENT FRERES

97 Rue St-Jacques, BANQUE DU PEUPLE

AMUSEMENTS

THEATRE ROYAL-Sensations commodes. Les soirées de mardi et jeudi.

Monsieur H. BOUGEANT

Le meilleur de son traitement en France, pour les rhumatismes et les maux de tête.

PAR M. HICKS & CIE

Grande Vente Annuelle DU PRINTEMPS Meubles, Chaises de première classe et rembourrés.

PAR M. HICKS & CIE

Grande Vente Annuelle DU PRINTEMPS Meubles, Chaises de première classe et rembourrés.

Annonce Préliminaire

Vente de Carrosses, Harnais, Selles, etc.

PAR M. HICKS & CIE

Grande Vente Annuelle DU PRINTEMPS Meubles, Chaises de première classe et rembourrés.

PAR S. HARRIS

727 RUE NOTRE-DAME EST, MEUBLES DE MENAGE Vente d'articles de diverses manufactures de France et de Belgique. Pour être vendus sans la moindre réserve au plus haut et dernier enchère.

WINDSOR MARKET

Le contenu de remises à voitures, etc.

TERRE A VENDRE

300 ACRES Trois-quarts de mille de la gare du Grand-Tronc, à Rivière Beaudette

Brown Bros.

Le Pot Est Certain, Achetez Vos Lots A Longueuil Et Montréal-Sud. Occasion exceptionnelle de bon Marché. Lots, 33 et 106. Sacrifices pour argent comptant.

PARENT FRERES

97 Rue St-Jacques, BANQUE DU PEUPLE

TEMPERATURE

PROBABLES POUR LES PROCHAINES 24 HEURES
Toronto, 1 — Temps incertain avec
grésil ou pluie.

VERCHERES

Le candidat conservateur sera
choisi demain

Le candidat libéral le sera
mercredi

C'est demain que les conservateurs
de Vercheres feront le choix d'un
candidat pour la prochaine élection.

LA TAXE DE L'EAU

Les remises accordées durant
le dernier exercice

Moins qu'en 1891

Table with 3 columns: Années, Applications, Recettes

LA COMMISSION
DE L'AQUEDUC

La digue à Verdun

On refuse de prendre
connaissance

Courte séance de la commission
de l'aqueduc ce matin, sous la présidence
de l'écluseur Costigan.

LES PETITS DU DR
BERNARDO

Une dépêche de Buffalo annonce que
M. W. T. Loy, le commissaire spécial
de l'immigration pour le gouvernement
des Etats-Unis, a donné instruction à
tous ses agents d'empêcher les jeunes
immigrants expédiés d'Angleterre par
le Dr Bernardo, de mettre pied à terre
sur le territoire américain.

L'HON. M. HACKETT

Démonstration en son
honneur à Québec

L'honorable M. F. Hackett, président
du conseil exécutif de la province,
arrivera à Québec demain après-midi.

MADAME MORLEY

Elle est condamnée par le
juge Barry

Madame Léa Brassard, alias veuve
Morley, a été condamnée à payer \$67
quatre-vingt-sept dollars, par le juge
Barry, pour avoir enfreint la loi sur
le divorce.

LE JUGE MECANTANT

Pas de jurés

La poursuite de James Lloyd contre
la compagnie de Grand Tronc est venue
de nouveau devant l'honorable juge
Archibald, ce matin.

MESAVENTURE
D'UN CHINOIS

Il aurait bousculé Paddy qui
n'a pas trouvé cela de
son gout

M. Ging Go He, blanchisseur chinois,
a été transporté à l'hôpital Général
hier soir, par les soins du constable
Azarier. L'infortuné fils du Céleste
Empire souffrait de plusieurs blessures
à la tête qui lui avaient été infligées
par un jeune homme de 20 ans, Patrick
Murphy, demeurant rue Mitchellson.

A MAISONNEUVE

Le comité des licences n'a pas siégé
depuis longtemps, et les délégués de
licences prétendent souffrir de ces
retards.

AFFAIRE DE VOL

On procède à l'enquête dans l'affaire
du nommé Owen McGurriel, de la rue
William, arrêté par le constable
Ferguson pour vol chez M. Desjardins,
épicière de la rue Windsor.

PARLEMENT MODELE

Mercredi soir, au parlement modèle,
aura probablement lieu le plus intéressant
débat de toute l'année, sur un
projet de loi ayant pour but de révoquer
l'acte constituant en corporation
l'association canadienne de la puissance
du Canada.

BIEN PUNIE

Marie Régine, accusée d'avoir tenu
une maison malfamée, rue Notre-Dame,
a été condamnée samedi dernier, par
le recorder, à 6 mois de prison, plus
\$50 d'amende ou à d'autres motifs.

HOPITAL NOTRE-DAME

Durant le mois dernier, les ambulanciers
de l'hôpital Notre-Dame ont été
appelés 22 fois pour des accidents et
5 fois pour des malades.

UN BREF DE POSSESSION

M. St-Jean, avocat, a présenté une
requête au tribunal de la cour de
pratique pour demander un bref de
possession. Il appert que M. Thomas
Gauthier a acheté un immeuble de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

FILLE PRECOCE

Le détective Campeau a déniché,
samedi, après bien des recherches,
une jeune fille de 16 ans, Julia Langlois,
dans une maison malfamée de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

LA GARE DE L'EST

Les travaux d'excavation pour la
construction du pont de la rue Notre-
Dame, ont été suspendus aujourd'hui.

MORTE EN PRISON

Une femme de 74 ans, Margaret
Anderson, est décédée, ce matin, à la
prison des femmes, où elle avait été
incarcérée le 21 août 1924, pour
vagabondage. Sa mort est attribuée à la
débilité générale. Le coroner McGarrill
tiendra une enquête à ce sujet
après-midi.

LA TAXE DE L'EAU

Les remises accordées durant
le dernier exercice

Moins qu'en 1891

Table with 3 columns: Années, Applications, Recettes

MADAME MORLEY

Elle est condamnée par le
juge Barry

Madame Léa Brassard, alias veuve
Morley, a été condamnée à payer \$67
quatre-vingt-sept dollars, par le juge
Barry, pour avoir enfreint la loi sur
le divorce.

LE JUGE MECANTANT

Pas de jurés

La poursuite de James Lloyd contre
la compagnie de Grand Tronc est venue
de nouveau devant l'honorable juge
Archibald, ce matin.

MESAVENTURE
D'UN CHINOIS

Il aurait bousculé Paddy qui
n'a pas trouvé cela de
son gout

M. Ging Go He, blanchisseur chinois,
a été transporté à l'hôpital Général
hier soir, par les soins du constable
Azarier. L'infortuné fils du Céleste
Empire souffrait de plusieurs blessures
à la tête qui lui avaient été infligées
par un jeune homme de 20 ans, Patrick
Murphy, demeurant rue Mitchellson.

A MAISONNEUVE

Le comité des licences n'a pas siégé
depuis longtemps, et les délégués de
licences prétendent souffrir de ces
retards.

AFFAIRE DE VOL

On procède à l'enquête dans l'affaire
du nommé Owen McGurriel, de la rue
William, arrêté par le constable
Ferguson pour vol chez M. Desjardins,
épicière de la rue Windsor.

PARLEMENT MODELE

Mercredi soir, au parlement modèle,
aura probablement lieu le plus intéressant
débat de toute l'année, sur un
projet de loi ayant pour but de révoquer
l'acte constituant en corporation
l'association canadienne de la puissance
du Canada.

BIEN PUNIE

Marie Régine, accusée d'avoir tenu
une maison malfamée, rue Notre-Dame,
a été condamnée samedi dernier, par
le recorder, à 6 mois de prison, plus
\$50 d'amende ou à d'autres motifs.

HOPITAL NOTRE-DAME

Durant le mois dernier, les ambulanciers
de l'hôpital Notre-Dame ont été
appelés 22 fois pour des accidents et
5 fois pour des malades.

UN BREF DE POSSESSION

M. St-Jean, avocat, a présenté une
requête au tribunal de la cour de
pratique pour demander un bref de
possession. Il appert que M. Thomas
Gauthier a acheté un immeuble de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

FILLE PRECOCE

Le détective Campeau a déniché,
samedi, après bien des recherches,
une jeune fille de 16 ans, Julia Langlois,
dans une maison malfamée de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

LA GARE DE L'EST

Les travaux d'excavation pour la
construction du pont de la rue Notre-
Dame, ont été suspendus aujourd'hui.

MORTE EN PRISON

Une femme de 74 ans, Margaret
Anderson, est décédée, ce matin, à la
prison des femmes, où elle avait été
incarcérée le 21 août 1924, pour
vagabondage. Sa mort est attribuée à la
débilité générale. Le coroner McGarrill
tiendra une enquête à ce sujet
après-midi.

LA TAXE DE L'EAU

Les remises accordées durant
le dernier exercice

Moins qu'en 1891

Table with 3 columns: Années, Applications, Recettes

MADAME MORLEY

Elle est condamnée par le
juge Barry

Madame Léa Brassard, alias veuve
Morley, a été condamnée à payer \$67
quatre-vingt-sept dollars, par le juge
Barry, pour avoir enfreint la loi sur
le divorce.

LE JUGE MECANTANT

Pas de jurés

La poursuite de James Lloyd contre
la compagnie de Grand Tronc est venue
de nouveau devant l'honorable juge
Archibald, ce matin.

MESAVENTURE
D'UN CHINOIS

Il aurait bousculé Paddy qui
n'a pas trouvé cela de
son gout

M. Ging Go He, blanchisseur chinois,
a été transporté à l'hôpital Général
hier soir, par les soins du constable
Azarier. L'infortuné fils du Céleste
Empire souffrait de plusieurs blessures
à la tête qui lui avaient été infligées
par un jeune homme de 20 ans, Patrick
Murphy, demeurant rue Mitchellson.

A MAISONNEUVE

Le comité des licences n'a pas siégé
depuis longtemps, et les délégués de
licences prétendent souffrir de ces
retards.

AFFAIRE DE VOL

On procède à l'enquête dans l'affaire
du nommé Owen McGurriel, de la rue
William, arrêté par le constable
Ferguson pour vol chez M. Desjardins,
épicière de la rue Windsor.

PARLEMENT MODELE

Mercredi soir, au parlement modèle,
aura probablement lieu le plus intéressant
débat de toute l'année, sur un
projet de loi ayant pour but de révoquer
l'acte constituant en corporation
l'association canadienne de la puissance
du Canada.

BIEN PUNIE

Marie Régine, accusée d'avoir tenu
une maison malfamée, rue Notre-Dame,
a été condamnée samedi dernier, par
le recorder, à 6 mois de prison, plus
\$50 d'amende ou à d'autres motifs.

HOPITAL NOTRE-DAME

Durant le mois dernier, les ambulanciers
de l'hôpital Notre-Dame ont été
appelés 22 fois pour des accidents et
5 fois pour des malades.

UN BREF DE POSSESSION

M. St-Jean, avocat, a présenté une
requête au tribunal de la cour de
pratique pour demander un bref de
possession. Il appert que M. Thomas
Gauthier a acheté un immeuble de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

FILLE PRECOCE

Le détective Campeau a déniché,
samedi, après bien des recherches,
une jeune fille de 16 ans, Julia Langlois,
dans une maison malfamée de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

LA GARE DE L'EST

Les travaux d'excavation pour la
construction du pont de la rue Notre-
Dame, ont été suspendus aujourd'hui.

MORTE EN PRISON

Une femme de 74 ans, Margaret
Anderson, est décédée, ce matin, à la
prison des femmes, où elle avait été
incarcérée le 21 août 1924, pour
vagabondage. Sa mort est attribuée à la
débilité générale. Le coroner McGarrill
tiendra une enquête à ce sujet
après-midi.

LA TAXE DE L'EAU

Les remises accordées durant
le dernier exercice

Moins qu'en 1891

Table with 3 columns: Années, Applications, Recettes

MADAME MORLEY

Elle est condamnée par le
juge Barry

Madame Léa Brassard, alias veuve
Morley, a été condamnée à payer \$67
quatre-vingt-sept dollars, par le juge
Barry, pour avoir enfreint la loi sur
le divorce.

LE JUGE MECANTANT

Pas de jurés

La poursuite de James Lloyd contre
la compagnie de Grand Tronc est venue
de nouveau devant l'honorable juge
Archibald, ce matin.

MESAVENTURE
D'UN CHINOIS

Il aurait bousculé Paddy qui
n'a pas trouvé cela de
son gout

M. Ging Go He, blanchisseur chinois,
a été transporté à l'hôpital Général
hier soir, par les soins du constable
Azarier. L'infortuné fils du Céleste
Empire souffrait de plusieurs blessures
à la tête qui lui avaient été infligées
par un jeune homme de 20 ans, Patrick
Murphy, demeurant rue Mitchellson.

A MAISONNEUVE

Le comité des licences n'a pas siégé
depuis longtemps, et les délégués de
licences prétendent souffrir de ces
retards.

AFFAIRE DE VOL

On procède à l'enquête dans l'affaire
du nommé Owen McGurriel, de la rue
William, arrêté par le constable
Ferguson pour vol chez M. Desjardins,
épicière de la rue Windsor.

PARLEMENT MODELE

Mercredi soir, au parlement modèle,
aura probablement lieu le plus intéressant
débat de toute l'année, sur un
projet de loi ayant pour but de révoquer
l'acte constituant en corporation
l'association canadienne de la puissance
du Canada.

BIEN PUNIE

Marie Régine, accusée d'avoir tenu
une maison malfamée, rue Notre-Dame,
a été condamnée samedi dernier, par
le recorder, à 6 mois de prison, plus
\$50 d'amende ou à d'autres motifs.

HOPITAL NOTRE-DAME

Durant le mois dernier, les ambulanciers
de l'hôpital Notre-Dame ont été
appelés 22 fois pour des accidents et
5 fois pour des malades.

UN BREF DE POSSESSION

M. St-Jean, avocat, a présenté une
requête au tribunal de la cour de
pratique pour demander un bref de
possession. Il appert que M. Thomas
Gauthier a acheté un immeuble de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

FILLE PRECOCE

Le détective Campeau a déniché,
samedi, après bien des recherches,
une jeune fille de 16 ans, Julia Langlois,
dans une maison malfamée de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

LA GARE DE L'EST

Les travaux d'excavation pour la
construction du pont de la rue Notre-
Dame, ont été suspendus aujourd'hui.

MORTE EN PRISON

Une femme de 74 ans, Margaret
Anderson, est décédée, ce matin, à la
prison des femmes, où elle avait été
incarcérée le 21 août 1924, pour
vagabondage. Sa mort est attribuée à la
débilité générale. Le coroner McGarrill
tiendra une enquête à ce sujet
après-midi.

LA TAXE DE L'EAU

Les remises accordées durant
le dernier exercice

Moins qu'en 1891

Table with 3 columns: Années, Applications, Recettes

MADAME MORLEY

Elle est condamnée par le
juge Barry

Madame Léa Brassard, alias veuve
Morley, a été condamnée à payer \$67
quatre-vingt-sept dollars, par le juge
Barry, pour avoir enfreint la loi sur
le divorce.

LE JUGE MECANTANT

Pas de jurés

La poursuite de James Lloyd contre
la compagnie de Grand Tronc est venue
de nouveau devant l'honorable juge
Archibald, ce matin.

MESAVENTURE
D'UN CHINOIS

Il aurait bousculé Paddy qui
n'a pas trouvé cela de
son gout

M. Ging Go He, blanchisseur chinois,
a été transporté à l'hôpital Général
hier soir, par les soins du constable
Azarier. L'infortuné fils du Céleste
Empire souffrait de plusieurs blessures
à la tête qui lui avaient été infligées
par un jeune homme de 20 ans, Patrick
Murphy, demeurant rue Mitchellson.

A MAISONNEUVE

Le comité des licences n'a pas siégé
depuis longtemps, et les délégués de
licences prétendent souffrir de ces
retards.

AFFAIRE DE VOL

On procède à l'enquête dans l'affaire
du nommé Owen McGurriel, de la rue
William, arrêté par le constable
Ferguson pour vol chez M. Desjardins,
épicière de la rue Windsor.

PARLEMENT MODELE

Mercredi soir, au parlement modèle,
aura probablement lieu le plus intéressant
débat de toute l'année, sur un
projet de loi ayant pour but de révoquer
l'acte constituant en corporation
l'association canadienne de la puissance
du Canada.

BIEN PUNIE

Marie Régine, accusée d'avoir tenu
une maison malfamée, rue Notre-Dame,
a été condamnée samedi dernier, par
le recorder, à 6 mois de prison, plus
\$50 d'amende ou à d'autres motifs.

HOPITAL NOTRE-DAME

Durant le mois dernier, les ambulanciers
de l'hôpital Notre-Dame ont été
appelés 22 fois pour des accidents et
5 fois pour des malades.

UN BREF DE POSSESSION

M. St-Jean, avocat, a présenté une
requête au tribunal de la cour de
pratique pour demander un bref de
possession. Il appert que M. Thomas
Gauthier a acheté un immeuble de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

FILLE PRECOCE

Le détective Campeau a déniché,
samedi, après bien des recherches,
une jeune fille de 16 ans, Julia Langlois,
dans une maison malfamée de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

LA GARE DE L'EST

Les travaux d'excavation pour la
construction du pont de la rue Notre-
Dame, ont été suspendus aujourd'hui.

MORTE EN PRISON

Une femme de 74 ans, Margaret
Anderson, est décédée, ce matin, à la
prison des femmes, où elle avait été
incarcérée le 21 août 1924, pour
vagabondage. Sa mort est attribuée à la
débilité générale. Le coroner McGarrill
tiendra une enquête à ce sujet
après-midi.

LA TAXE DE L'EAU

Les remises accordées durant
le dernier exercice

Moins qu'en 1891

Table with 3 columns: Années, Applications, Recettes

MADAME MORLEY

Elle est condamnée par le
juge Barry

Madame Léa Brassard, alias veuve
Morley, a été condamnée à payer \$67
quatre-vingt-sept dollars, par le juge
Barry, pour avoir enfreint la loi sur
le divorce.

LE JUGE MECANTANT

Pas de jurés

La poursuite de James Lloyd contre
la compagnie de Grand Tronc est venue
de nouveau devant l'honorable juge
Archibald, ce matin.

MESAVENTURE
D'UN CHINOIS

Il aurait bousculé Paddy qui
n'a pas trouvé cela de
son gout

M. Ging Go He, blanchisseur chinois,
a été transporté à l'hôpital Général
hier soir, par les soins du constable
Azarier. L'infortuné fils du Céleste
Empire souffrait de plusieurs blessures
à la tête qui lui avaient été infligées
par un jeune homme de 20 ans, Patrick
Murphy, demeurant rue Mitchellson.

A MAISONNEUVE

Le comité des licences n'a pas siégé
depuis longtemps, et les délégués de
licences prétendent souffrir de ces
retards.

AFFAIRE DE VOL

On procède à l'enquête dans l'affaire
du nommé Owen McGurriel, de la rue
William, arrêté par le constable
Ferguson pour vol chez M. Desjardins,
épicière de la rue Windsor.

PARLEMENT MODELE

Mercredi soir, au parlement modèle,
aura probablement lieu le plus intéressant
débat de toute l'année, sur un
projet de loi ayant pour but de révoquer
l'acte constituant en corporation
l'association canadienne de la puissance
du Canada.

BIEN PUNIE

Marie Régine, accusée d'avoir tenu
une maison malfamée, rue Notre-Dame,
a été condamnée samedi dernier, par
le recorder, à 6 mois de prison, plus
\$50 d'amende ou à d'autres motifs.

HOPITAL NOTRE-DAME

Durant le mois dernier, les ambulanciers
de l'hôpital Notre-Dame ont été
appelés 22 fois pour des accidents et
5 fois pour des malades.

UN BREF DE POSSESSION

M. St-Jean, avocat, a présenté une
requête au tribunal de la cour de
pratique pour demander un bref de
possession. Il appert que M. Thomas
Gauthier a acheté un immeuble de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

FILLE PRECOCE

Le détective Campeau a déniché,
samedi, après bien des recherches,
une jeune fille de 16 ans, Julia Langlois,
dans une maison malfamée de la rue
Notre-Dame. Ce matin la mère de la
précédente demoiselle a déclaré au
recorder qu'elle était disposée à reprendre
ce qui lui est accordé.

LA GARE DE L'EST

Les travaux d'excavation pour la
construction du pont de la rue Notre-
Dame, ont été suspendus aujourd'hui.

MORTE EN PRISON

Une femme de 74 ans, Margaret
Anderson, est décédée, ce matin, à la
prison des femmes, où elle avait été
incarcérée le 21 août 1924, pour
vagabondage. Sa mort est attribuée à la
débilité générale. Le coroner McGarrill
tiendra une enquête à ce sujet
après-midi.

LA TAXE DE L'EAU